



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR  
MRC DE PORTNEUF

## Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :Lors de la séance régulière tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 256-2026 concernant les ponceaux d'entrées privées de la Municipalité de Saint-Casimir*, lequel entrera en vigueur le 8 juin 2026.

Ce règlement a pour but d'encadrer l'installation, l'entretien et le remplacement des ponceaux d'entrées privées pour garantir un drainage efficace et la sécurité des infrastructures publiques. Il impose des normes techniques, exige un permis, clarifie la responsabilité financière du propriétaire et prévoit des amendes en cas de non-conformité.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

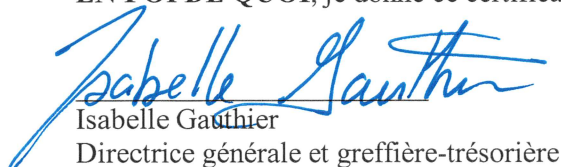
DONNÉ à Saint-Casimir, ce 9e jour de juin 2026.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 9 juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

  
Isabelle Gauthier  
Directrice générale et greffière-trésorière

